



ACADEMIE
MUSICALE
DE FRANCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

SAISON 2023/2024

Mardi 10 décembre 2024 à 21 heures

En visioconférence

Personnes présentes :

BAUMEISTER Patricia, BOURGEOIS Claudine, HARTMANN Patricia, JOYER Christophe, LIGIER Evelyne, LUTZ Claudine, MARECHAL Gilbert, MOREL Séverine, MOSER Jean-Yves, MULLER Christophe, REINHART Jean, REMTSCHEK Pascale, REY Philippe, REYSZ Frédéric, RZEPA Brigitte, SEILER Valérie, WEBER Christian.

Personnes excusées :

DUBREUIL Thierry, DUMONT Max, GUTLEBEN Remi, IMPERIALE LUCREZIA JACCOTTEY Benjamin , JACCOTTEY Bertrand, LACOMME Valérie, RIEG Gérard, ROZANES Frédéric, SIMON Christelle, WILLEMAN René

1. Mot de bienvenue et rapport moral de la présidente de l'AMF

La présidente souhaite la bienvenue.

Elle explique que le conseil d'administration a trouvé pertinent d'innover en faisant l'assemblée générale en visioconférence, car la distance séparant les personnes ne permet pas de trouver le lieu idéal pour la rencontre annuelle.

La présidente en profite pour remercier celles et ceux qui se sont déplacé•e•s plusieurs années de suite jusqu'à Rouffach.

Le conseil d'administration a d'abord eu l'idée de faire l'assemblée générale pendant les finales, mais, d'une part, notre rôle est d'être aux côtés de nos élèves et, d'autre part, les journées sont bien denses lors des finales.

D'où la décision de proposer la réunion en visioconférence.

La présidente revient sur un évènement tragique qui a marqué l'année passée : la disparition de Gilles TORNOW, professeur consciencieux et très apprécié des élèves. « Nous avons perdu quelqu'un qui était toujours présent et prêtait main forte aux concours. »

Son père a pris le relais pour l'instant pour les cours pour ne pas laisser les élèves sans professeur et espère trouver un remplaçant dans un futur proche.

La présidente revient sur l'année musicale, une belle année de concours.

Fait marquant : il y a eu de nombreux candidats en excellence. C'est rassurant et cela fait plaisir, car le niveau est toujours là, et c'est grâce aux professeurs.

Notre façon d'enseigner évolue et doit évoluer en proposant un répertoire attractif pour les plus jeunes. Mais, malgré tout, il est important de glisser de temps en temps des morceaux plus classiques. C'est ainsi qu'il est possible d'emmener les élèves vers des catégories supérieures.

Le programme des morceaux pour 2025 est en voie de finalisation.

Il sera disponible sur le site d'ici quelques jours.

A propos du site internet, certains professeurs ont signalé au début de 2024 l'impossibilité de se connecter. La maintenance du site a été contactée et il s'est avéré que le site avait été piraté.

Le commercial qui était le contact de l'AMF a quitté l'entreprise, qui a elle-même été rachetée.

Des négociations fermes ont eu lieu pour pouvoir garder les conditions financières et la maintenance technique. Tout est rentré en ordre en mars, mais c'était un peu tard pour les concours.

La présidente évoque la situation financière de l'association : cette année les comptes s'équilibrivent tout juste, avec un petit excédent. « Nous faisons au mieux pour limiter les frais, mais c'est désagréable de ne pas avoir de marge de manœuvre. »

La présidente remercie tous les membres du conseil d'administration pour leur travail, leur disponibilité, et leur réactivité. Elle remercie tout particulièrement celles et ceux qui mettent à disposition leur matériel musical personnel pendant les concours, cela permet de bien limiter les frais. Elle trouve agréable et motivant de travailler avec une telle équipe.

Elle remercie tout particulièrement Claudine LUTZ pour son travail de trésorerie et également pour la gestion des récompenses. Elle la remercie aussi d'avoir accepté de remplacer au pied levé Bertrand JACCOTEY pour 2 concours éloignés (HEUDICOURT ET PROVINS).

En dernier lieu, la présidente souligne le travail gigantesque de Christophe MULLER qui s'occupe à lui tout seul du programme du concours en catégories batterie, clavier et guitare électrique. Avec un instrument c'est déjà un gros travail, mais pour 3 instruments cela représente une charge de travail triplée. La présidente remercie Christophe pour ce travail qu'il réalise tous les ans.

2. Rapport du comité sur la gestion et la situation morale et financière de l'association

Les réunions du conseil d'administration se poursuivent en visioconférence, pour des raisons pratiques. De cette manière, les échanges et les décisions peuvent se prendre rapidement. Cela évite des déplacements inutiles et il est ainsi plus facile d'organiser une courte réunion.

Bertrand JACCOTÉY habitué à présenter le rapport d'activité 2023/2024 n'ayant pas pu être présent ce jour, c'est la présidente qui s'en charge.

Rapport d'activité - Année 2023/2024

Durant l'année 2023/2024, l'Académie Musicale de France a organisé les concours suivants :

- **Le 22 octobre 2023 : les FINALES DU TROPHEE NATIONAL AMF**
à l'Illiade d'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

- **En 2024, toute une saison de concours régionaux :**

7 avril 2024 à PONT DE ROIDE (25) organisé par Bertrand JACCOTÉY

<i>Année</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>
<i>Nombre de candidat•e•s</i>	84	87	83	74

13 et 14 avril 2024 à WINGERSHEIM (67) organisé par Claudine LUTZ

<i>Année</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>
<i>Nombre de candidat•e•s</i>	149	136	137	147

18 mai 2024 à PROVINS (77) organisé par Valérie LACOMME

<i>Année</i>	<i>2024</i>
<i>Nombre de candidat•e•s</i>	11

19 mai 2024 à HEUDICOURT (27) organisé par Brigitte RZEPA

Année	2021	2022	2023	2024
<i>Nombre de candidat•e•s</i>	13	35	29	30

1^{er} juin 2024 à STAFFELFELDEN (68) organisé par Rémy GUTLEBEN

Année	2021	2022	2023	2024
<i>Nombre de candidat•e•s</i>	159	185	178	191

16 juin 2024 à CHALIGNY (54) organisé par Karine MARCHITTO, Max DUMONT et Christophe JOYER

Année	2021	2022	2023	2024
<i>Nombre de candidat•e•s</i>	51	57	47	43

Statistiques concernant les concours régionaux :

Cette année, en 2024, ce sont **496** candidat•e•s qui se sont présenté•e•s aux 6 concours régionaux indiqués ci-dessus.

➤ **Classement par instruments : nombre de candidat•e•s**

<i>Instrument</i>	2021	2022	2023	2024	Écart	Écart en %
					2023-2024	
Accordéon BS	60	53	50	47	-3	-6,0%
Accordéon BC	3	4	6	6	0	0,0%
Duos accordéons	4	5	6	9	3	50,0%
Quintettes accordéons	1		1	3	2	200,0%
Clavier	19	20	19	17	-2	-10,5%
Piano	216	256	244	266	22	9,0%
Piano 4 mains	12	25	20	24	4	20,0%
Duo accordéon-piano	1	1				
Guitare classique	89	74	71	73	2	2,8%
Guitare électrique	8	8	6	5	-1	-16,7%
Duos de guitares	6	10	6	7	1	16,7%
Trio de guitares		2	2	2	0	0,0%
Batterie	37	40	43	37	-6	-14,0%
Caisse claire d'orchestre		1				
Duo de tambours d'ordonnance		1				
TOTAUX	456	500	474	496	22	4,6%

La présidente constate une augmentation du nombre d'inscrits au piano et regrette une petite baisse du nombre d'inscrits à l'accordéon.

➤ **Classement par catégories : nombre de candidat•e•s**

Catégorie	2021	2022	2023	2024	Écart	%
					2023-2024	
Éveil	39	34	36	36	0	0,0%
Débutant	71	78	69	71	2	2,9%
Initiation 1	59	73	71	68	-3	-4,2%
Initiation 2	37	48	47	55	8	17,0%
Préparatoire 1	49	45	58	48	-10	-17,2%
Préparatoire 2	51	50	45	69	24	53,3%
Probatoire	35	39	31	32	1	3,2%
Élémentaire 1	27	24	25	20	-5	-20,0%
Élémentaire 2	18	19	22	19	-3	-13,6%
Moyen	21	14	12	9	-3	-25,0%
Supérieur 1	12	13	8	10	2	25,0%
Supérieur 2	6	9	10	6	-4	-40,0%
Excellence	7	10	5	8	3	60,0%
Duos et 4 mains débutant	3	6	6	5	-1	-16,7%
Duos et 4 mains initiation	5	10	6	14	8	133,3%
Duos, 4 mains, trios préparatoire	3	9	9	13	4	44,4%
Duos, 4mains, trios élémentaire	4	12	6	5	-1	-16,7%
Duos, 4mains, trios moyen	8	3	5	2	-3	-60,0%
Duos, 4 mains, trios supérieur		3	2	2	0	0,0%
Duos, 4 mains, trios excellence		1		1	1	100,0%
Quintette préparatoire			1	1	0	0,0%
Quintette élémentaire						
Quintette moyen	1			1	1	100,0%
Quintette supérieur				1	1	100,0%
TOTAUX	456	500	474	496	22	4,6%

Les petites catégories sont très représentées. Il y a eu une grosse augmentation en catégorie *Préparatoire 2* : 69 candidat•e•s.

En revanche, il y a une nette baisse en catégorie *Moyen* : c'est une année un peu charnière.

En catégorie *Supérieur* il y a eu une hausse des participants.

On constate que la catégorie *Excellence* était à nouveau bien fournie par rapport à l'année dernière.

Pour les Finales 2024 :

213 candidat•e•s ont été sélectionné•e•s, dont 190 solistes et 23 ensembles.

Sur ces 213 candidat•e•s sélectionné•e•s, **145** candidat•e•s ont participé aux finales, dont 133 solistes et 12 ensembles.

Cela représente un taux de participation de 68% (soit plus de deux tiers des sélectionné•e•s).

<i>Année</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>
<i>Sélectionné•e•s</i>	399	305	296		212	212	207	213
<i>Participant•e•s</i>	250	201	187		161	167	147	145
<i>%</i>	63%	66%	63%	---	76%	79%	71%	68%

L'assemblée n'a pas de question, ni de remarque sur ce point.

La trésorière Claudine LUTZ a une extinction de voix, c'est donc la présidente qui présente le rapport financier 2023/2024.

Rapport financier 2023/2024

Bilan au 31/08/2024

L'association a eu pour l'exercice 2023/2024

- Des recettes pour un montant de 21 446,20 €
- Des dépenses pour un montant de 21 077,71 €

On constate un solde positif de 368,49 €

Libellés	Recettes	Dépenses
Inscriptions concours	20 769,00	
Cotisations	589,00	
Intérêts	88,20	
Repas & Réceptions		1 004,90
Frais de déplacement		1 622,98
Honoraires et frais de jury		3 600,00
Fournitures de bureau		282,75
Maintenance du site internet		836,28
Diplômes & logo (Repro system)		1 088,40
Récompenses		344,80
Récompenses (Gerner)		4 046,68
Location salles		5 754,62
Location & accordage pianos		1 835,00
Location camionnette		223,17
Chèques lauréats (finales)		80,00
Frais bancaires		60,00
Assurance MAIF		298,13
Honoraires préparation concours		0,00
TOTAL	21 446,20 €	21 077,71 €
SOLDE recettes - dépenses	368,49	

Les dépenses correspondent aux frais habituels de fonctionnement. Il n'y a pas eu de frais de réception, uniquement de repas.

Une dépense correspond à la conception du nouveau logo.

Pour les finales 2023, il y avait un seul candidat à obtenir un chèque de 80 €.

L'assemblée n'a pas de question, ni de remarque sur ce point.

3. Approbation des comptes de l'exercice 2023/2024

RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

Ont été nommés vérificateurs aux comptes de l'association pour l'année 2024 par décision de l'AG 2022/2023 :

- Séverine MOREL
- Gilles TORNOW

Suite au décès de Gilles TORNOW, c'est Patricia HARTMANN qui l'a remplacé pour la révision des comptes.

Les vérificatrices déclarent avoir vérifié le 8 décembre 2024, chez Claudine LUTZ pour l'une et en visioconférence pour l'autre, les comptes de l'association tenus par la trésorière pour l'année 2023/2024.

Les vérifications ont porté sur :

- Les comptes bancaires
- Les factures fournisseurs
- Le livre de trésorerie avec l'état des recettes et des dépenses
- Le solde final de trésorerie au 31.08.2024

Elles se sont assurées de la cohérence et de l'exactitude de toutes les opérations financières de l'association.

L'assemblée donne quitus à la trésorière et approuve les comptes à l'unanimité.

La présidente remercie les vérificatrices aux comptes pour leur travail, ainsi que la trésorière pour la bonne tenue des comptes.

4. Nomination des vérificateurs aux comptes pour 2024/2025

L'article 21 des statuts prévoit que les comptes tenus par la trésorière doivent être vérifiés annuellement par deux vérificateurs aux comptes, élus pour un an par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont rééligibles.

Les vérificateurs aux comptes ne peuvent exercer aucune fonction au sein du Conseil d'Administration.

La présidente propose, afin de faciliter leur tâche, de conserver chaque année l'un des deux vérificateurs de l'année précédente et de lui adjoindre un nouveau collaborateur.

Elle demande à Séverine MOREL si elle est partante pour une 2^{ème} année, car c'est la 1^{ère} année qu'elle tient ce rôle. Celle-ci accepte.

La présidente fait un appel à un•e volontaire pour la seconder dans cette tâche. Evelyne LIGIER est volontaire.

L'assemblée approuve à l'unanimité les nouvelles vérificatrices aux comptes :

Séverine MOREL
Evelyne LIGIER

5. Renouvellement du tiers des membres de Conseil d'Administration

Comme prévu dans l'article 11 des statuts de l'association, le renouvellement des membres a lieu par tiers toutes les années.

En 2000, lors de l'AG constitutive, l'ordre de sortie des membres a été déterminé.

Cette année sont rééligibles les membres suivants : Philippe REY, Christian WEBER et Max DUMONT.

Philippe REY et Christian WEBER souhaitent se représenter à leur poste dans le Conseil d'Administration.

Approbation du maintien de ces membres au sein du Conseil d'Administration : vote à l'unanimité.

En revanche, Max DUMONT se retire pour laisser sa place à un autre candidat. Néanmoins il reste membre de l'association.

La présidente précise que le Conseil d'Administration serait ravi d'accueillir une nouvelle personne au sein du Conseil d'Administration. L'appel est lancé auprès des personnes présentes, mais aucune personne ne se porte volontaire.

La présidente précise que cela pourra se faire au courant de l'année, si quelqu'un le souhaite et qu'il n'y a pas de nombre maximal de membres au CA. Elle explique que toutes les idées sont les bienvenues.

6. Cotisation

Le Conseil d'Administration propose :

- Pour les membres adhérents élèves, de maintenir la cotisation à 7 euros.
- Pour les membres enseignants, de maintenir la cotisation à 35 euros.

- Pour les nouveaux membres enseignants, maintien de la gratuité les 2 premières années d'adhésion.

Approbation par l'Assemblée Générale

Conformément à l'article 9 des statuts, la cotisation réglée par les membres doit être fixée annuellement par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration propose de maintenir la cotisation des élèves à 7 € et celle des enseignant•e•s à 35 €. Il propose aussi de maintenir la gratuité les deux premières années pour les nouvelles enseignantes et nouveaux enseignants.

Mise au vote : approuvé à l'unanimité.

La présidente se fait la porte-parole de la trésorière qui demande aux enseignant•e•s de régler leur cotisation par virement, par exemple au courant du mois de décembre : cela simplifie le travail de trésorerie.

7. Calendrier des concours régionaux 2025

PONT DE ROIDE (25) 5 avril 2025

WINGERSHEIM (67) 10-11 mai 2025 (à confirmer)

PROVINS (77) 17 mai 2025 (à confirmer)

HEUDICOURT (27) 18 mai 2025 (à confirmer)

PFAFFENHEIM (68) 24-25 mai 2025 (à confirmer)

CHALIGNY (54)

la salle n'a aucun créneau libre. Les élèves viendront passer le concours en Alsace, probablement à Wingersheim.

La lettre tirée au sort pour l'appel des concours pour l'année 2025 est la lettre M.

8. Points divers

- Finales 2025 : elles auront lieu le 19 octobre.

Cela a été compliqué pour obtenir la salle. Quelques jours après le concours en octobre, la présidente a eu un appel qui lui demandait si ça irait de faire le concours début octobre, car l'Illiade était déjà louée pour le 19 octobre. La personne qui s'occupe de la salle s'est battue pour que la salle soit tout de même louée à l'AMF le 19 octobre.

- Carnet rose : Elodie GAISSER a eu un 2^{ème} enfant il y a peu, c'est pour cela qu'elle n'est pas présente à l'Assemblée Générale.

- Questions diverses de l'assemblée :

Brigitte RZEPAGE veut évoquer un point concernant les adultes. Ils ou elles ont de gros soucis pour se présenter au concours en terme d'angoisse. Ils perdent souvent leurs moyens.

Brigitte RZEPAGE demande s'il serait possible que des adultes qui obtiennent une plaquette mais qui n'ont pas le niveau pour s'inscrire dans une catégorie plus élevée, refassent le concours dans la même catégorie l'année suivante. Elle cite deux de ses élèves qui ne font plus le concours car ils ont été propulsés à des catégories plus élevées.

La présidente admet que parfois le jury est plus indulgent avec les adultes, car il a conscience de la difficulté à gérer les émotions. Elle précise que les horaires de passage n'ont pas bien été gérés cette année. Certain•e•s adultes ont joué presque en même temps que les jeunes. Les jurys ont donc eu du mal à faire la différence (surtout au piano).

La présidente rassure Mme RZEPAGE qu'un•e adulte peut se présenter plusieurs fois dans la même catégorie. Le jury ne sera pas rigide. Si les personnes sont motivées, cela leur donnera un objectif. EN revanche pour les jeunes, elle rappelle que cela n'est pas possible.

Philippe propose de réfléchir à modifier le règlement pour que ce soit clair et qu'il n'y ait pas de discussion possible.

Brigitte RZEPAGE donne un autre exemple de situation qui pose problème : en batterie, elle a vu un candidat qui avait choisi de présenter 2 catégories aux concours régionaux. (Préparatoire 1 et Préparatoire 2). Il s'est qualifié dans les deux catégories et s'est donc retrouvé en finales en Préparatoire 1 et Préparatoire 2. Les autres élèves n'ont pas compris et ont été heurtés.

La présidente admet que l'élève en question est passé entre les mailles du filet. Il n'était pas censé jouer les finales dans les 2 catégories. Il faudra clarifier cela pour éviter que cela se reproduise.

Valérie SEILER intervient pour dire qu'elle est d'accord avec l'idée qu'un•e élève puisse tenter les deux catégories. L'élève peut assurer Préparatoire 1 et essayer Préparatoire 2. S'il ou elle est sélectionné•e en Préparatoire 2, il faudrait qu'il ou elle se présente uniquement en P2.

Elle précise que parfois chez des petits qui avancent elle est confrontée à une difficulté : en débutant, c'est trop facile, mais en Initiation 1 c'est un peu trop difficile.

Philippe REY : il faudrait en effet avoir un filtre aux inscriptions.

La présidente n'est pas certaine d'avoir déjà eu ce cas de figure les années précédentes. Elle assure que cela sera vérifié.

Christophe JOYER demande plus de détails dans les morceaux s'il y a de grosses modifications, car il trouve que ce n'est pas toujours clair. Par exemple, en batterie Initiation 2, c'était difficile à comprendre ce qui était demandé.

La présidente répond en disant que le travail de la commission de lecture est énorme. Devant la partition, c'est évident pour la personne qui explique la modification. Elle propose aux personnes qui ont un doute de téléphoner pour clarifier la chose.

Brigitte RZEPA demande s'il est possible de mettre les modifications sur internet.

La présidente répond qu'elle télécharge les mises à jour normalement sur le site. C'est juste qu'en début 2024 il y a eu un bug et le site n'a pas pu être utilisé

- La présidente propose à l'assemblée de lui faire part des dates de concert ou autres évènements au sein des différentes associations afin qu'elle puisse les diffuser. Parfois c'est loin, mais cela peut en intéresser certains.

Christian WEBER dit qu'il est possible de mettre des informations sur le site facebook de l'AMF.

- La présidente encourage les professeurs à faire jouer leurs élèves en duos, en 4 mains, car c'est formateur, très riche et intéressant pour eux.
- Gilbert MARECHAL demande si pour les duos il est possible de faire jouer un élève en Élémentaire 1 avec un élève en Préparatoire 1.

La présidente lui répond que cela n'est pas possible. Il existe un tableau qui indique quels sont les niveaux qui peuvent jouer ensemble.

Christophe MULLER précise qu'en duo 4 mains il existera une catégorie Probatoire. Cela fera un intermédiaire entre Préparatoire et Élémentaire, pour que cela soit plus progressif.

La présidente remercie les membres présent•e•s d'avoir pris le temps d'assister à cette Assemblée Générale un peu particulière, mais tout aussi efficace qu'en présentiel. Elle souhaite à toutes et tous de passer de bonnes vacances et de belles fêtes de fin d'année et de recharger les batteries pour une nouvelle saison de concours.

La séance est levée à 22h04.

Le secrétaire de séance
Frédéric REYSZ



La présidente de l'AMF
Pascale REMTSCHEK